



Commissariat général au Tourisme

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION
UNITE DE SEJOUR**

Base légale :

Code wallon du Tourisme.

NOM DU VILLAGE DE VACANCES :

**Cadre 1 : coordonnées de l'entité représentante introduisant la demande
(A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES)**

Dénomination :
Siège social : (rue et n°).....
Rue et n° :
Code postal :, Localité : Commune : Province :
Téléphone : Téléfax : GSM :
Courriel :
Personne de contact :

**Cadre 2 : identification de l'Unité de séjour
(A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES)**

Numéro de l'unité de séjour(éventuellement Nom) :
Nom (personne physique ou morale).....
si personne morale, indiquer la personne de contact :
Rue et n° :
Code postal : Localité : Commune : Province :
Site Internet : Courriel :

Cadre 3 : caractéristiques de l'Unité de séjour

- Superficie totale habitable :
- Nom ou numéro placé en évidence près de l'entrée : oui / non
- Nombre de chambres :
- Capacité d'hébergement :
- Chauffage efficace et rapide : oui / non.....

Cadre 3 (suite)

- Espaces extérieurs de parking privé et de détente adaptés à la capacité maximale, sans être inférieur à un are par tranche de 10 lits : oui / non
- Superficie des espaces extérieurs :
- Mise à disposition des touristes pendant une durée de minimum six mois chaque année entre le 1^{er} avril et le 31 décembre : oui /non

L'entité représentante précitée sollicite par la présente l'autorisation de porter la dénomination de

« UNITE DE SEJOUR »

(pour l'établissement d'hébergement touristique ci-avant décrit en **cadre 2**)

Cadre 4 : documents à joindre

- 1° en cas d'application de l'article 73 du décret, une copie de l'attestation de sécurité-incendie ;
- 2° en cas d'application de l'article 74 du décret, une copie de l'attestation de contrôle simplifié ;
- 3° en cas d'application de l'article 10, alinéa 3, du décret, tous les documents et renseignements susceptibles de permettre d'accorder la dérogation sollicitée ;
- 4° plan de situation de l'Unité de séjour dans l'ensemble du Village de vacances ;
- 5° joindre un exemplaire du contrat ou une photocopie des conditions générales.

L'entité représentante déclare avoir pris connaissance du décret wallon du Code wallon du Tourisme.

Fait à :, le :

(Nom et signature)

La présente demande doit être envoyée par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME
Direction des hébergements touristiques
Cellule Camping, Villages de vacances et Motor-Homes
Avenue Bovesse, 74
5100 NAMUR